

## MATÉRIELS

Les renseignements concernant le matériel utilisé pour traiter de la pollution marine se trouvent sur le Système d'Information Communautaire (CIS) de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/echo/civil\\_protection/civil/marin/cis/cis\\_index.htm](http://ec.europa.eu/echo/civil_protection/civil/marin/cis/cis_index.htm)

Le CIS consiste d'une « home page » communautaire, et de « home pages » nationales. Chacune des « home pages » nationales donne le profil du pays ainsi que l'organisation correspondante dans le domaine des interventions sur les pollutions marines, l'emplacement des stocks, des navires et des aéronefs chargés de combattre la pollution marine, l'inventaire des principaux moyens, les conditions de leur location, ainsi que d'autres éléments d'information utiles insérés par les autorités nationales compétentes.